
Communauté d'agglomération de Mauges Communauté

Construction de la déchèterie de Saint-Germain-sur-Moine, commune déléguée de Sèvremoine



Pièce n°1 – Description du projet
Indice B

SOMMAIRE

1. Objet de la demande	4
2. Synthèse des rubriques visées.....	5
3. Emplacement de l'installation.....	6
4. Présentation de l'installation	8
4.1 Description du futur site.....	8
4.2 Effectif.....	9
4.3 Quantités de déchets réceptionnés.....	9
4.4 Déchets admis dans la déchèterie	10
4.5 Catégories de déchets collectés sur l'installation	11



La Communauté d'agglomération de Mauges Communauté (CAMC) exerce la compétence de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble de ses 6 communes, regroupant un total d'environ 120 000 habitants (population légale 2016 - INSEE).

A ce titre, elle gère un parc de 16 déchèteries et 2 éco-points situées sur les communes de Mauges-sur-Loire, Orée d'Anjou, Chemillé-en-Anjou, Beaupréau-en-Mauges, Sèvremoine, Montrevault-sur-Èvre.

Aujourd'hui, la CAMC dispose d'un nombre important d'installations avec une répartition inégale sur le territoire (1 déchèterie pour 6 000 habitants contre 1 déchèterie pour 15 000 habitants recommandé par l'ADEME). De plus, les installations ne répondent plus à la nouvelle réglementation des ICPE imposée depuis 2012 (sécurité des usagers et des personnels, gestion des eaux de ruissellement et des eaux d'extinction d'incendie...). Ainsi, La vétusté et la localisation de certains sites ont menés à la conclusion qu'un nouveau réseau de 10 déchèteries permettrait d'optimiser le service aux usagers et à la collectivité. Plusieurs opérations de réhabilitation ont donc été mises en œuvre par la collectivité depuis 2017.

C'est donc dans la continuité de cette optimisation qu'intervient la création de la nouvelle déchèterie de Saint-Germain-sur-Moine (commune nouvelle de Communauté de Communes), qui va se substituer à la déchèterie de Gesté et l'ancienne de Saint-Germain-sur-Moine.



Carte 1 : Territoire de la Communauté d'agglomération de Mauges Communauté

La construction de la déchèterie de Saint-Germain-sur-Moine permet à la Communauté d'agglomération de Mauges Communauté de répondre à plusieurs objectifs :

- **Offrir un service de qualité** aux usagers des déchèteries, équitable sur l'ensemble du territoire
- **Répondre à la nouvelle réglementation en date de 2012** concernant les Installations Classées pour l'Environnement (renforce les normes de sécurité et environnementales)
- **Permettre un dépôt en toute sécurité des déchets** dans les contenants : Mise en place de gardes corps auprès des bennes ou dépôt des déchets au sol via des plateformes
- **Bénéficier d'un meilleur accueil sur site**, avec de meilleures amplitudes horaires et un nombre d'agents d'accueil renforcé ;
- **Bénéficier de nombreuses filières en permanence** : ferraille, objets réutilisables, polystyrène ;
- **Bénéficier d'un accès réservé aux habitants de Mauges Communauté** via une carte d'accès attribuée à chaque foyer.
- **Sécuriser le site** via la vidéo-protection

Les aménagements prévus dans le cadre de la restructuration de la déchèterie permettront de satisfaire ces objectifs.

Le montant de l'investissement envisagé pour la construction de la déchèterie est de 1 290 000€ HT.

La création de la nouvelle déchèterie de Saint-Germain-sur-Moine se fera sur un nouveau site. De ce fait, le présent dossier a pour objectif de présenter les aménagements qui seront réalisés, afin d'obtenir l'autorisation d'exploiter l'installation en **Enregistrement** au titre de la rubrique 2710-2-a.

Les aménagements présentés seront conformes aux articles L181-14 et R181-46 du Code de l'Environnement.

2. SYNTHÈSE DES RUBRIQUES VISÉES

Le tableau suivant synthétise les rubriques de la nomenclature concernées par le projet :

Rubrique	Capacité maximale	Classement
2710-2-a	1 250 m³	Enregistrement

L'objet de ce dossier est de présenter les aménagements qui seront réalisés sur le site choisi de Saint-Germain-sur-Moine, afin de valider le projet au sens des articles L181-14 et R181-46 du Code de l'Environnement.

A noter que le projet fait également l'objet d'une demande de déclaration initiale au titre de la rubrique 2710-1-b pour la collecte de déchets dangereux apportés par le producteur initial, sous le numéro d'AIOT suivant : 0100027822.

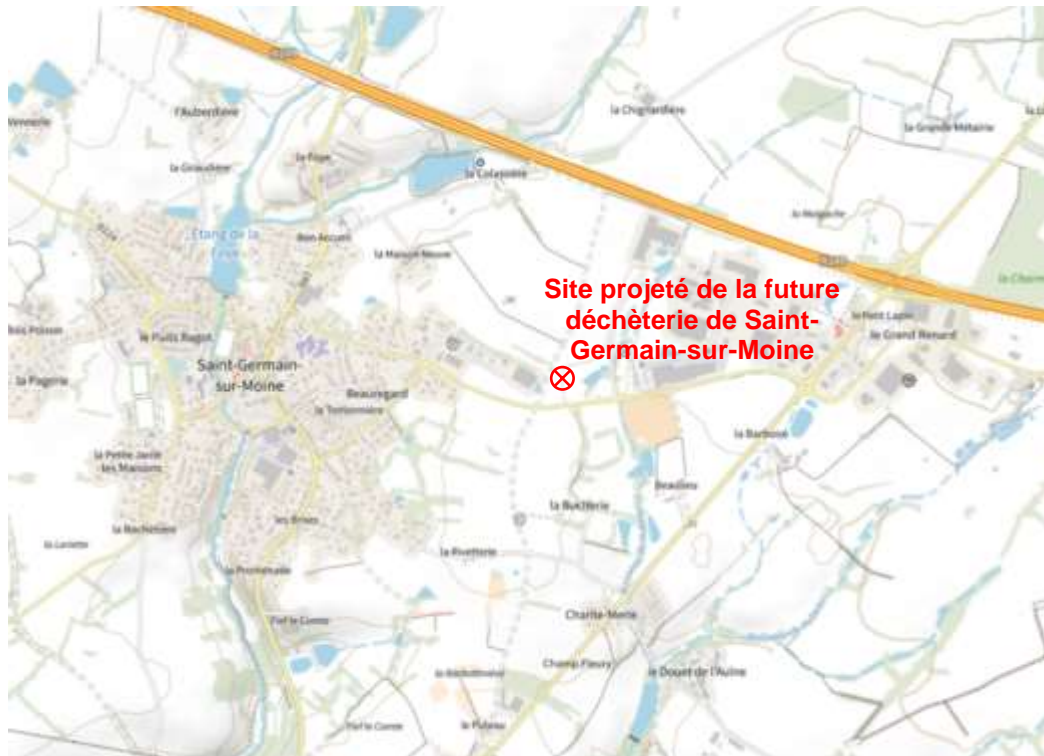


3. EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION

Le site choisi par la Communauté d'agglomération de Mauges Communauté pour la création de la déchèterie de Saint-Germain-sur-Moine est situé au Nord-Est de la commune.

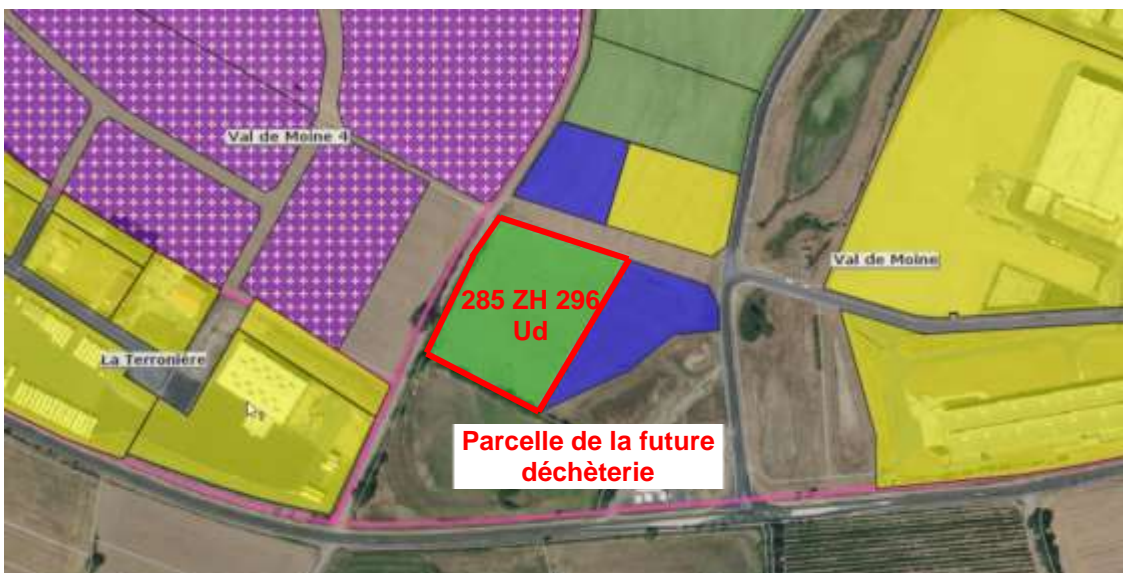
L'adresse de la déchèterie est la suivante :

ZAC du Val de Moine, 49230 Saint-Germain-sur-Moine, commune déléguée de Sèvremoine.



Carte 2 : Localisation de la future déchèterie de Saint-Germain-sur-Moine

La déchèterie de Saint-Germain-sur-Moine est située sur la parcelle 285 ZH 296, classée en zone Ud du Plan Local d'Urbanisme de la commune nouvelle de Sèvremoine.



Carte 3 : Classement de la parcelle de la future de la déchèterie

Les aménagements projetés respectent les préconisations des articles R512-46-1, R512-46-2 et R512-46-4 du Code de l'environnement vis-à-vis du régime d'Enregistrement au titre des ICPE.

Selon le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Communauté de Communes, la zone « Ud » est un secteur spécialisé pour l'accueil de déchèteries.

Des dispositions particulières seront prises afin de respecter les prescriptions de la zone « Ud » du PLU de la commune de Communauté de Communes. Le détail des dispositions mises en place vis-à-vis de ces prescriptions sont détaillées dans le chapitre 11 du présent document.

Au vu du caractère assigné à la zone Ud, la construction de la déchèterie de Saint-Germain-sur-Moine entre dans le cadre des constructions autorisées par le PLU sur ce type de parcelle.



Carte 4 : Environnement autour de la déchèterie

La future déchèterie de Saint-Germain-sur-Moine est localisée entre la zone artisanale de la Terronière et le Parc d'activités du Val de Moine. Le site est entouré de plusieurs entreprises dédiées au transport (transports BPFM), à la logistique (Thebault logistique), à la menuiserie (Groupe Janneau), etc. On trouve aussi, à proximité de la déchèterie (60m environ), le siège social d'INELCA, un établissement dédié à la fabrication de matériel de distribution et de commande électrique, où sont centralisées l'administration et la direction effective de l'entreprise.



4.1 Description du futur site

Le projet de création de la nouvelle déchèterie de Saint-Germain-sur-Moine a pour objectif de mettre en conformité le site au regard de la réglementation imposée aux ICPE. En outre, cet aménagement doit favoriser une répartition équilibrée des flux (1 déchèterie pour 15 000 habitants à moins de 15 minutes de leur habitation). Aussi, les aménagements prévus permettront également de faciliter l'exploitation de la déchèterie.

Les aménagements prévus sont les suivants :

- La création d'un local agent avec 3 places de stationnement,
- La création d'un local technique permettant le stockage du matériel d'exploitation des agents,
- La création d'un local DDS,
- La création d'un local DEEE,
- La création d'un préau pour l'accueil des nouvelles REP,
- La création d'une zone de collecte des objets destinés au réemploi,
- Prévoir l'emplacement pour les collectes des huiles, piles, batteries, lampes, néons, plastiques durs, textiles, papiers respectant la réglementation pour leur stockage,
- Des alvéoles de stockage pour les déchets verts, les déchets inertes, le bois A et le bois en mélange,
- Une zone de stockage de 3 bennes,
- Un contrôle d'accès avec voie de retournement,
- Des entrées usagers et exploitants différentes pour éviter au maximum la co-activité,
- Mise en place d'un éclairage du site,
- Aménagement du site de sorte à ce que les usagers puissent se diriger vers la zone des quais et vers la zone des alvéoles sans avoir à ressortir de la déchèterie (giratoire, sens de circulation approprié...),
- Aménagement du site pour que les piétons puissent circuler en toute sécurité (usagers et agents),
- Mise en place d'équipements incendie permettant d'assurer la sécurité incendie du site et respectant les réglementations (ICPE, Code du travail...),
- Les aménagements paysagers devront réalisés de sorte à limiter au maximum l'entretien,
- 8 quais permettant la collecte de la ferraille, emballage en verre, éco-maison, tout-venant, carton et des bennes de secours (ou pour des futures REP).





Carte n°5 : Photo aérienne de la parcelle de la future déchèterie

Le site de la nouvelle déchèterie est un terrain agricole appartenant à la Communauté d'agglomération de Mauges Communauté.

4.2 Effectif

L'équipe du service environnement de la Communauté d'agglomération de Mauges Communauté envisage la mise en place de deux agents sur le site de la déchèterie de Saint-Germain-sur-Moine. Le personnel possède le matériel de protection individuelle suivant :

- tenue de travail ;
- gants ;
- chaussures de sécurité ;
- écran facial, tablier et gants à manchette (spécifique à la manutention des DDS).

Des produits d'hygiène du corps sont mis à leur disposition. Un rince œil est également à leur disposition dans le local gardien.

Le personnel de la déchèterie est formé au métier d'agent de déchèterie (accueil du public, manipulation des déchets dangereux). La Communauté d'agglomération de Mauges Communauté prévoit l'ensemble des formations et recyclages de formation nécessaires à la sécurité des agents.

4.3 Quantités de déchets réceptionnés

Pour évaluer la capacité de stockage des déchets dangereux et non dangereux de la nouvelle déchèterie de Saint-Germain-sur-Moine, nous avons pris en compte les tonnages collectés sur les déchèteries existantes de Saint-Germain-sur-Moine et Gesté.

Les tonnages collectés sur les déchèteries actuelles de Saint-Germain-sur-Moine et Gesté, de 2022 sont les suivants :

		Végétaux	Gravats	Tout-venant	Bois traité	Carton	Evacuation Eveline Ferraille	Ferraille bon d'achat	Plastiques durs	Huils de vidange	DFA	DDE	DDS	Tubes/lampes	Piles	Réfrigérateurs	TOTAL par déchèterie	TOTAL
2022	Saint-Germain-sur-Moine	448,02	439,98	469,7	87,44	73,08	5,48	25,08	2,46	2,88	141,9	43,25	3,74	0,15	0,47	11	1754,63	5071,06
	Gesté	353,96	278,36	292,3	80,52	46,2	34,49	32,23	6,95	2,7	153,3	42,74	2,68	0	0	0	1316,43	

4.4 Déchets admis dans la déchèterie

La nomenclature des déchets est définie par le décret n°2002-540 du 18 avril 2002, relatif à la classification des déchets (en application des articles R 541-7 à 11 du Code de l'Environnement) issue de la décision 2000/532/CE de la Commission Européenne du 3 mai 2000.

La liste non exhaustive des déchets admis sur la déchèterie de Saint-Germain-sur-Moine selon la nomenclature européenne des déchets :

Code déchet	Libellé du déchet
03	DÉCHETS PROVENANT DE LA TRANSFORMATION DU BOIS ET DE LA PRODUCTION DE PANNEAUX ET DE MEUBLES, DE PÂTE À PAPIER, DE PAPIER ET DE CARTON
03 01	Déchets provenant de la transformation du bois et de la fabrication de panneaux et de meubles
15	EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIEAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
15 01	Emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément)
15 01 01	Emballages papiers/cartons
15 01 02	Emballages en plastiques
15 01 03	Emballages en bois
15 01 06	Emballages en mélange
15 01 07	Emballages en verre
20	DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCEs, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT
20 01	Fractions collectées séparément (sauf section 15 01)
20 01 01	Papier et cartons
20 01 02	Verre
20 01 10	Vêtements
20 01 11	Textiles
20 01 38	Bois autres que ceux visés à la rubrique 20 01 37
20 01 39	Matières plastiques
20 01 40	Métaux
20 01 99	Autres fractions non spécifiées ailleurs
20 02	Déchets de jardins et de parcs (y compris les déchets de cimetière)
20 02 01	Déchets biodégradables
20 02 02	Terres et pierres



20 02 03	Autres déchets non biodégradables
20 03	Autres déchets municipaux
20 03 01	Déchets municipaux en mélange
20 03 07	Déchets encombrants
20 03 99	Déchets municipaux non spécifiés ailleurs

**Indique le caractère dangereux du déchet ou de l'un de ses composants.*

4.5 Catégories de déchets collectés sur l'installation

La déchèterie de Saint-Germain-sur-Moine va permettre de collecter plusieurs types de déchets :

- Des déchets dits « dangereux » (faisant l'objet d'une déclaration initiale au titre de la rubrique 2710-1-b séparée)
- Des déchets dits « non dangereux »,
- Des « objets destinés au réemploi ».

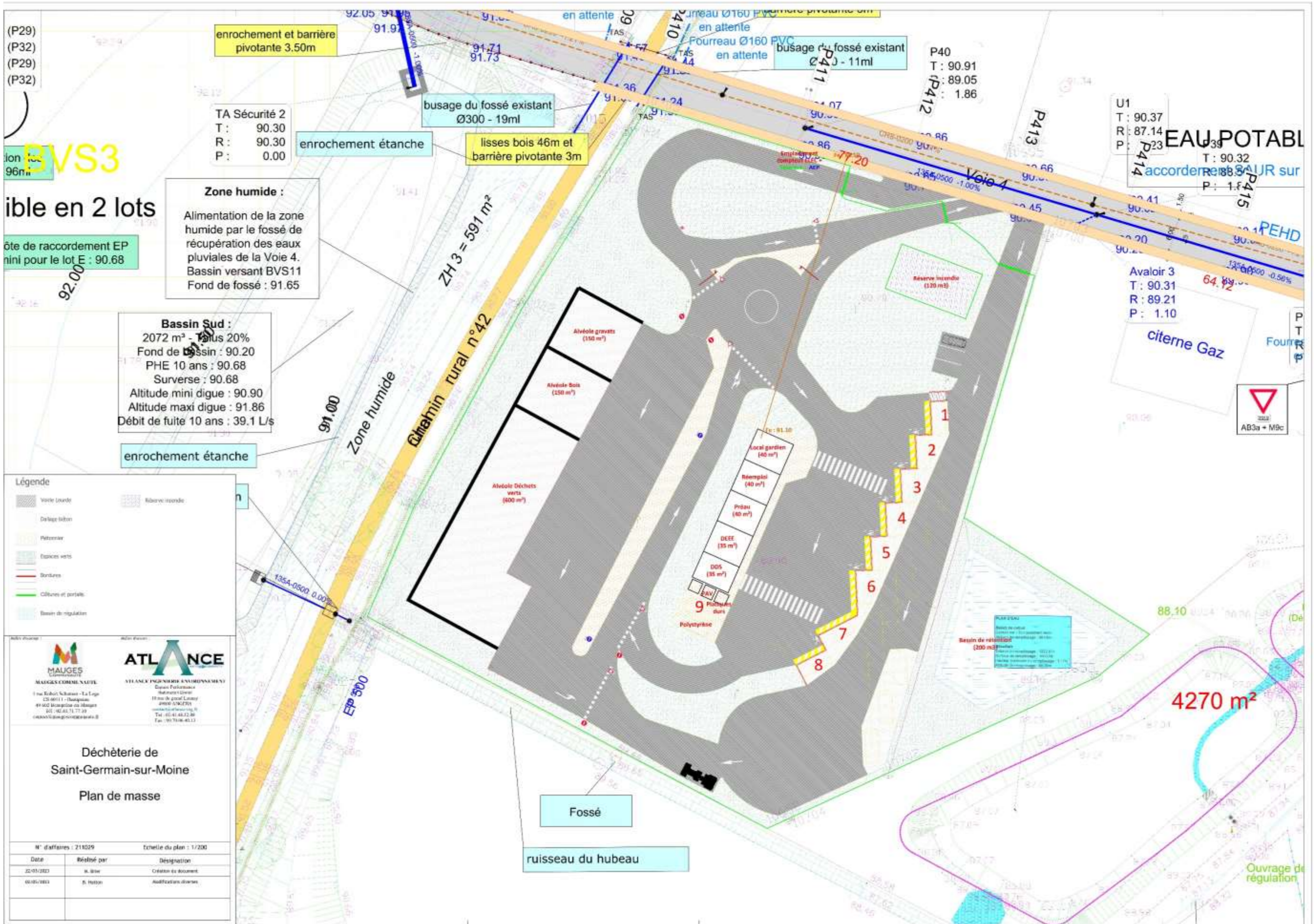
Les déchets non dangereux concernent tous les autres déchets collectés sur l'installation dont la plupart sont collectés dans des bennes à quai (cartons, métaux, encombrants, mobilier...) ou directement au sol (déchets verts, déchets inertes, bois). Les stockages de ces déchets ne présentent pas de spécificités mais permettent néanmoins de les isoler en cas de sinistre.

Les objets destinés au réemploi sont des éléments dits « réemployables » dans la mesure où ceux-ci sont en bon état. Ces objets sont de type « mobilier » et donc, par définition, des objets non dangereux.

N'étant pas des objets « en fin de vie, qui ne présentent plus d'utilité ou destinés à l'élimination » comme indique la définition d'un « déchet » du Code de l'Environnement, ceux-ci ne sont pas comptabilisés dans les déchets sur une telle installation.

Ces objets destinés au réemploi sont des éléments qui sont déviés des autres exutoires de l'installation (mobilier, encombrants...) et ne représentent pas une quantité supplémentaire.





(P29)
(P32)
(P29)
(P32)

BVS3

ible en 2 lots

ôte de raccordement EP
mini pour le lot E : 90.68

Zone humide :
Alimentation de la zone humide par le fossé de récupération des eaux pluviales de la Voie 4.
Bassin versant BVS11
Fond de fossé : 91.65

Bassin Sud :
2072 m³ - Talus 20%
Fond de bassin : 90.20
PHE 10 ans : 90.68
Surverse : 90.68
Altitude mini digue : 90.90
Altitude maxi digue : 91.86
Débit de fuite 10 ans : 39.1 L/s

- Légende**
- Voie levée
 - Dalage béton
 - Pavement
 - Espaces verts
 - Bornes
 - Câbles et portails
 - Bassin de régulation
 - Réservoir

MAUGES
Communauté
MAUGES COMMUNE NAUVE
1 rue Robert Schuman - La Loge
CS 46111 - Basse-Normandie
49400 Bourg-aux-Loges
Tel : 02.43.71.77.39
0243717739@maugescommunes.fr

ATLANCE
ATLANCE INGENIERIE ENVIRONNEMENT
Dessins Performances
Bâtiments Urbains
Energie de pointe Lumière
49000 SAINTE-HELENE
contact@atlance.fr
Tel : 02.41.68.22.98
Fax : 02.41.68.40.13

Déchèterie de
Saint-Germain-sur-Moine
Plan de masse

N° d'affaires : 211029 Echelle du plan : 1/200

Date	Révisé par	Désignation
22/03/2023	M. Bize	Création du document
02/05/2023	S. Hottin	Auditions diverses